

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Autorité nationale des jeux

---

**DÉCISION N°2021-P-078 DU 16 SEPTEMBRE 2021  
PORTANT HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE  
LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN LIGNE  
DÉNOMMÉ « X 20 »**

La présidente de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2021-027 du 21 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande d'homologation du règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « X 20 » déposée le 16 juillet 2021 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrée sous le numéro LFDJ-HR-2021-059-X20-LIGNE ;

Vu les autres pièces du dossier,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « X 20 » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2021-059-X20-LIGNE.

**Article 2 :** Le règlement des jeux tel qu'homologué est annexé à la présente décision.

**Article 3 :** Le règlement des jeux tel qu'homologué sera publié sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de le publier sur son site Internet et de le tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux de loterie.

**Article 4 :** Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Paris, le 16 septembre 2021.

**La Présidente de l'Autorité nationale des jeux**

**Isabelle FALQUE-PIERROTIN**

**Règlement particulier du jeu de grattage  
de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « X20 »**

**(Applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018)**

**Article 1  
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux (ancien règlement général des jeux de La Française des Jeux accessibles par internet et par téléphone mobile) dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2  
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 6 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 5 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®, en cliquant sur le bouton « Jouez 5€ ».

**Article 3  
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

<b>Nombre de lots</b>	<b>Montant du lot</b>	<b>Total</b>
2	500 000 €	1 000 000 €
3	20 000 €	60 000 €
15	1 000 €	15 000 €
40 000	100 €	4 000 000 €
69 400	50 €	3 470 000 €
89 000	25 €	2 225 000 €
121 200	15 €	1 818 000 €
600 800	10 €	6 008 000 €
600 800	5 €	3 004 000 €
1 521 220 lots formant un total de		21 600 000 €

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes au sein d'une même unité de jeu.

## **Article 4**

### **Description du jeu**

4.1 L'unité de jeu est représentée à l'écran par deux zones de jeux composées de symboles à découvrir réparties comme suit :

- une zone de jeu dénommée « Vos numéros » composée de vingt symboles représentés par des liasses de billets ;
- une zone de jeu dénommée « Numéros gagnants » composée de cinq symboles représentés par des diamants.

4.2 Les numéros figurant sous la zone de jeu « Vos numéros » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, à l'exclusion de tout autre numéro, ou des coefficients multiplicateurs de la liste suivante : x1, x2, x5, x20, à l'exclusion de tout autre coefficient.

Une somme en euros est associée à chaque numéro ou coefficient multiplicateur présent sous la zone de jeu « Vos numéros ».

Les éléments inscrits sous la zone de jeu « Numéros gagnants » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, à l'exclusion de tout autre numéro.

4.3 Le joueur clique, dans l'ordre souhaité, sur l'ensemble des symboles des zones de jeu occultées, mentionnées à l'article 4.1.

Si le joueur choisit de cliquer sur le bouton « Auto », l'ensemble des zones de jeu occultées se révèlent automatiquement.

#### **4.4 Jeu 1**

4.4.1 Si le joueur découvre, sous la zone de jeu « Vos numéros », un coefficient multiplicateur, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le gain associé multiplié par ce coefficient multiplicateur.

4.4.2 Si le joueur découvre plusieurs coefficients multiplicateurs, l'unité de jeu est gagnante et le gain associé à chaque coefficient multiplicateur est multiplié par ce coefficient multiplicateur et les gains s'additionnent.

#### **4.5 Jeu 2**

4.5.1 Si le joueur découvre, parmi les 20 éléments de la zone de jeu « Vos numéros », un numéro identique à un numéro de la zone de jeu « Numéros gagnants », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme associée au numéro découvert dans la zone de jeu « Vos numéros » identique à un numéro de la zone de jeu « Numéros gagnants ».

4.5.2 Si le joueur découvre, parmi les 20 éléments de la zone de jeu « Vos numéros » plusieurs numéros identiques à des numéros de la zone de jeu « Numéros gagnants », l'unité de jeu est gagnante et les sommes associées à chaque numéro identique s'additionnent.

4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 5 septembre 2018 et modifié le 21 mai 2021

Par délégation du Président-directeur général de La Française des Jeux

C. LANTIERI